

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Un mémoire est un document dans lequel vous exprimez votre point de vue, ou celui de votre organisation, sur les enjeux présentés dans le cahier de consultation.

Toutes les personnes, les associations, les regroupements ou les organismes qui le souhaitent peuvent soumettre un mémoire pour faire connaître leurs priorités et recommandations concernant les services de garde éducatifs à l'enfance. Les mémoires reçus feront l'objet d'une analyse, puis d'une synthèse qui sera publiée sous la forme d'un rapport de consultation.

Il s'agit de l'un des moyens mis à votre disposition pour contribuer à la recherche de solutions.

Instructions

Pour soutenir la rédaction de votre mémoire, vous êtes invités à lire le cahier de consultation et à vous prononcer sur les thèmes liés aux quatre axes qui y sont présentés :

- Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel
- Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en cohérence avec leurs besoins
- Axe 3 : Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents
- Axe 4 : Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

Des questions sont inscrites à la fin de chacun de ces thèmes afin de soutenir votre réflexion et de vous guider dans la proposition de recommandations.

Votre mémoire n'a pas à être long pour être pertinent. Allez droit au but et limitez-vous à dix pages.

Le mémoire doit être soumis avant le 1er juin 2021, date limite de dépôt, à l'adresse suivante : consultation2021@mfa.gouv.qc.ca.

Autorisation

Les mémoires seront rendus publics par défaut. Ainsi, indiquez-nous si vous souhaitez que votre mémoire ne soit pas partagé.

Je préfère que mon mémoire ne soit pas publié

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Responsable en milieu familial reconnu au BC Joli-Cœur à 9 enfants de avril 2019 à janvier 2020. De retour d'un congé maternité en janvier 2021, puis départ en maladie en avril 2021. Retour à venir.

Auparavant 8ans comme personne non reconnue à Limoilou, j'ai également travaillé dans des milieux familiaux privés. J'ai 2ans de complété au DEC en éducation à l'enfance. J'ai étudié à l'université Laval au certificat en sciences de l'éducation. Je suis retournée sur les bancs d'école au cégep de Sainte-Foy en DEC intensif pour compléter la Technique en Éducation à l'enfance. La conciliation travail-étude ne m'a à ce jour pas encore permis de compléter ma formation ni par la reconnaissance des acquis, ni par les cours à distances ou en présentiel.

De mon propre chef je me suis inscrite et j'ai participé au sommet sur l'éducation de la petite enfance en 2017. J'étais alors la seule PNR des 500 participants. Les conditions minimales prévues à l'article 6.1 de la LSGEE pour la personne qui offre un service de garde en milieu familial non reconnu font suite à mes interventions lors de cette rencontre.

COORDONNÉES

NOM	PRÉNOM
Couture	Émilie
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION
Mme	Responsable en milieu de garde éducatif
TÉLÉPHONE	COURRIEL
418-955-8821	lesjeunesaventuriers@gmail.com
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)	
BC Joli-coeur, service de garde les Jeunes Aventuriers	
VILLE	CODE POSTAL
Stoneham	G3C-1S7

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Je suis une RSG passionnée et débordante d'idées. Je ne connais pas l'entièreté des limitations du réseau et des différents paliers gouvernementaux, ce qui me permet une vue d'ensemble peut-être plus naïve et simpliste vers des solutions qui ne sont pas si compliquées, rapides et concrètes. Vous excuserez mon français imparfait et mon franc-parler, la rédaction n'étant pas mon métier, je me permets tout de même de vous exposer mes meilleures idées. Si vous n'aviez qu'une seule chose à retenir de mon mémoire, svp, reprenez de simplifier le processus d'accréditation, d'y accompagner les nouvelles RSG et de leur offrir compensation salariale pour tout ce temps investi.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	Obligation d'ouverture de minis CPE dans les établissements publics avec cafétéria. Ex : Hôpitaux, CHSLD, écoles
Recommandation 2	Offrir une subvention supplémentaire pour les RSG et les CPE en lien aux places atypiques
Recommandation 3	Campagne d'information auprès des RSG par les BC concernant la possibilité d'offre de service atypique
Recommandation 4	Obligation des PNR de remplir une demande de permis de service de garde en milieu familial non-affilié et sans contribution réduite à leur BC
Recommandation 5	Soutenir, former, rémunérer les nouvelles RSG à l'aide d'une formation sur mesure à l'ouverture de nouveaux milieux accrédités (Plus de 100h de travail.)
Recommandation 6	Offrir des places en SGEE de qualité à tous les enfants du Québec
Recommandation 7	Augmenter les conditions salariales de tous les corps de métiers reliés au SGEE

AXE 1 – AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

Je propose l'obligation aux établissements publics avec cuisine d'ouvrir des places en CPE au sein de leur établissement. Des minis CPE seront ainsi développés directement selon les besoins des parents travailleurs au sein des établissements. De plus, la proximité avec les parents et différents acteurs des milieux sera bénéfique pour tous ces acteurs. Les minis CPE pourront être gérés par les C.A. des établissements concernés, à l'aide d'éducatrices avec une charge supplémentaire en gestion. Par exemple, gérer un mini CPE à l'aide d'un C.A. pourra être une possibilité d'avancement pour une ou deux éducatrice(s) expérimentée(s) qui souhaiterait faire le remplacement de 2 ou 3 groupes (mini CPE) ET faire la gestion de celui-ci (suite à une formation adaptée).

Le partage des ressources et la proximité avec les parents permettent une plus grande implication des acteurs du milieu pour son développement. Par exemple, l'élaboration d'un jardin dans lequel le parent pourra venir investir un peu de temps pendant ces pauses prolongées.

Exemple de milieux publics : CHSLD, Hôpitaux, écoles secondaires, cégep, universités,

L'offre de service pourra aussi être développée avec des entreprises privées telles que ALCAN, Olymel, Résolu, IGA, des centres commerciaux, etc. Pour offrir des places en CPE, spécifiquement la garde atypique, directement là où le besoin est. Ces entreprises pourront financer les infrastructures à 100%. Par contre, il est primordial de commencer par développer dans le secteur public pour permettre aux travailleurs essentiels et aux enfants de milieux défavorisés ou dans le besoin d'obtenir des places pour leurs enfants en priorité.

D'autres avantages, le système ainsi conçu optimise le temps de transport, mais aussi le temps passé avec le parent. Donc, moins de trafic et aussi des horaires de travail des éducatrices plus prévisibles. Les coûts liés aux installations culinaires sont déjà absorbés par la fonction publique. Les coûts liés aux installations sont grandement diminués puisqu'un simple réaménagement est à prévoir. Le gouvernement n'est pas en fonction d'appel de projets, il devient investigateur direct de places concrètes là où le besoin est. Libérant par le fait même des places dans des milieux plus près des milieux dévalorisés.

Ces CPE pourront grossir selon la place disponible dans les installations existantes. La priorisation de répartition des places devrait y être :

1. Parents éducateurs du CPE
2. Parents travailleurs de l'établissement public
3. Enfants à besoins particuliers/handicap
4. Place 0-5 grand public

RECOMMANDATION(S)

Obligation d'ouverture de minis CPE dans les établissements publics avec cafétéria. Ex : Hôpitaux, CHSLD, écoles

AXE 2 – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

En approchant l'offre de service des milieux de travail, on concrétise l'offre de service atypique nécessaire. L'horaire sera adapté aux quarts de travail des milieux. Ceux-ci devront considérer, sauf exception, les mêmes normes que les autres places en CPE. Donc un maximum de 10h par jour par enfant pour un maximum de 5 jours par semaine. 1 repas et 2 collations seront fournis. Des extras seront possibles selon les formulaires appropriés. Bien entendu, une subvention supplémentaire sera nécessaire pour rémunérer les éducatrices acceptant de travailler sur ces horaires.

Offrir aux RSG la même subvention pour l'accueil d'enfants à temps partiel que les CPE. Cette subvention couvrant la charge de travail supplémentaire reliée à l'offre d'une telle place. De plus, il serait pertinent d'informer les RSG de la possibilité d'offrir de la garde atypique dans leur milieu. Elles pourraient ainsi diversifier l'offre présente actuellement dans le milieu. Cela pourrait se faire par une campagne de sensibilisation par les BC.

RECOMMANDATION(S)

Offrir une subvention supplémentaire aux RSG et aux CPE pour les places atypiques.

Campagne d'information auprès des RSG par les BC concernant la possibilité d'offre de service atypique

AXE 3 – PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Je propose une demande de permis de la part des PNR au BC de leur secteur. C'est-à-dire, au lieu de présenter leur respect des conditions minimales prévues à l'article 6.1 de la LSGEE aux parents, les PNR les fourniraient au BC qui en échange leur donnerait un permis de service de garde en milieu familial non affilié, sans contribution réduite. Ce permis sera affiché à la porte d'entrée des services PNR. Le but de ceci est de permettre un décompte en temps réel des PNR des différents secteurs et ainsi connaître les réels besoins et enjeux des différentes régions. En plus, cette demande de permis permet un premier contact avec les BC et elle permet de répertorier les PNR. Les BC pourront ensuite envoyer des offres de formation (ex : secourisme, développement de l'enfant, éducation en plein air, etc.) aux PNR qui bénéficieront de l'offre déjà existante de leur BC. Le but étant de développer une relation constructive avant de demander à toutes les PNR de s'affilier éventuellement avec un BC et ce, avec ou sans place à contribution réduite.

Dans un autre ordre d'idée, il est décourageant et effrayant de s'affilier quand on fait face à l'énorme charge de travail de consiste l'ouverture d'un milieu familial. Plusieurs étapes allant dans tous les sens, avec des délais longs et différents, sont à traverser de façon bénévole et au milieu de charges de travailles déjà lourdes lorsque la nouvelle RSG est déjà PNR ou encore lorsqu'elle est à un autre emploi. J'ai personnellement dû mettre au minimum 40h de travail (programme éducatif, plan d'évacuation, etc.), en plus de la formation à l'enfance (45h), de la formation MAPAC(3.5h) et de la formation de secourisme(8h) à suivre. Des rencontres avec le BC sont nécessaires, des inspections des lieux également. On doit attendre le résultat des absences d'empêchement judiciaire qui peut prendre jusqu'à 8 semaines à lui seul. Des barrières technologiques et administratives peuvent se dresser rapidement. On parle ici de plus de 100h de travail sans compter l'aménagement des lieux, etc.

Ma proposition est de développer une formation simplifiée, étape par étape, en collaboration avec les BC, mais également avec les RSG ayant traversé cette épreuve. La formation pourra être en ligne ou/et en présentiel pour soutenir les nouvelles RSG. Cette formation pourra être rémunérée sous forme de prime après 1an à l'obtention de la reconnaissance. Par souci d'équité, la même prime pourra être offerte de façon ponctuelle aux RSG existante dans le milieu.

RECOMMANDATION(S)

Obligation des PNR de remplir une demande de permis de service de garde en milieu familial non-affilié et sans contribution réduite à leur BC

Soutenir, former, rémunérer les nouvelles RSG à l'aide d'une formation sur mesure à l'ouverture de nouveaux milieux accrédités

AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Je crois que d'augmenter l'offre de services à temps partiel favoriserait l'accès aux enfants vulnérables puisque je crois que ce service correspond davantage à leur besoin. De plus, plus de temps partiel veut aussi dire plus de familles et d'enfants au sein du réseau et donc qui bénéficient des SGEE. Ce service se doit d'être accompagné des ressources humaines supplémentaires nécessaires. Les éducatrices n'étant pas outillées pour répondre aux besoins particuliers de certains enfants, la présence des éducatrices spécialisées et autres expertises est essentielle.

Dans ce même ordre d'idée, pour offrir le service, on doit avoir de la main-d'œuvre. De ce côté il n'y a pas de miracle, un rattrapage salarial est indissociable de la réussite et la qualité de notre système éducatif.

RECOMMANDATION(S)

Offrir des places en SGEE de qualité à tous les enfants du Québec

Augmenter les conditions salariales de tous les corps de métiers reliés au SGEE

CONCLUSION

Il est incontournable d'augmenter le salaire des éducatrices à l'enfance, des éducatrices spécialisées, des RSG(RSÉ) et des spécialistes du réseau pour d'abord s'attaquer au problème de main-d'œuvre. Ensuite seulement, nous pourrions attirer les jeunes dans les techniques d'éducation à l'enfance puis dans les nouveaux CPE. Les BC pourraient recruter de nouvelles RSG à l'aide d'une formation rémunérée condensée en quelques semaines et ainsi pallier rapidement (en quelques semaines à peine ce serait possible) à des milliers de places subventionnées.

J'ouvre ici la porte à une campagne de valorisation de nos BC. Le gouvernement lui a donné un rôle vu comme policier au sein du milieu puisqu'il est stressant de savoir que l'on peut débarquer chez vous à tous moments. Redorer le rôle du BC de ces tâches réels d'accompagnement, de soutien pédagogique, de partage des tâches administratives, de matériatèque, etc. serait pertinent et encourageant pour les PNR à faire le grand saut vers RSG(RSE) et aussi pour des parents à domicile de faire le grand saut vers RSG peut-être à formule atypique?

ANNEXE(S)

Présentez les annexes jointes à votre mémoire, le cas échéant.

Annexe 1	<input type="checkbox"/>
Annexe 2	<input type="checkbox"/>
Annexe 3	<input type="checkbox"/>
Annexe 4	<input type="checkbox"/>
Annexe 5	<input type="checkbox"/>